



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 03 DECEMBRE 2020 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION  
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS DANS UNE DISCIPLINE  
NON LINGUISTIQUE**

**SESSION 2020**

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

**VU** la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 ;

**VU** le procès-verbal établi par le jury le 02 décembre 2020 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La certification complémentaire dans le secteur enseignement en Anglais dans une discipline non linguistique est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié visé ci-dessus, aux enseignants dont les noms suivent :

- Hervé APTEL, Certifié Sciences de la vie et de la terre, Lycée Haute Auvergne (15)
- Thomas AUGER, Certifié Sciences physiques et chimiques, LPO François Truffaut (91)
- Angélique CONTOUX, Agrégée Education physique et sportive, Collège Jeanne d'Arc (63)
- Fabrice DAUBIGNEY, Professeur des lycées professionnels, Lycée Roger Claustres (63)
- Marie-Caroline DURAND STEINHAUSER, Certifiée Sciences de la vie et de la terre, Collège Pierre Robert (87)
- Gaëlle LE GAC, Certifiée STI option ingénierie mécanique, LP Pierre Joël Bonté (63)
- Laurent PEJOUX, Professeur des lycées professionnels, LP Raymond Cortat (15)
- Laurent REROLLE, Certifié Sciences de la vie et de la terre, Lycée Français Anna de Noaille (Bucarest – Roumanie)

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signé :*

**Karim BENMILOUD**